

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet DESIGN/CONSTR REMORQUES ABRIS	
Solicitation No. - N° de l'invitation KM060-131187/A	Date 2013-10-28
Client Reference No. - N° de référence du client KM060-131187	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-655-63774	
File No. - N° de dossier hl655.KM060-131187	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-12-09	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rochefort, Jean-F	Buyer Id - Id de l'acheteur hl655
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6273 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 4905 DUFFERIN ST DAVE MACTAVISH MSC - MGMT & ANALYSIS - ARQM/QM DOWNSVIEW Ontario M3H5T4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables
5. Livraison

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA
12. Inspection et acceptation
13. Instructions d'expédition
14. Réunion postérieure à l'attribution de contrat
15. Rapports périodiques
16. Outils et équipements en vrac
17. Disponibilité des pièces de rechange
18. Matériel

Solicitation No. - N° de l'invitation

KM060-131187/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl655KM060-131187

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl655

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KM060-131187

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

19. Conditionnement

Liste des annexes

Annexe **A** "Prix"

Annexe **B** "Spécifications de performance"

Annexe **C** "Dessins conceptuels"

Annexe **D** "Évaluation de la soumission technique"

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumission ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoins

Le Canada invite les fournisseurs à présenter des propositions pour ce qui suit:

2.1 Huit (8) remorques pour abris de surveillance de la qualité de l'air ambiant (appelées ci-après " abris ") et prévoit avoir besoin dans l'avenir d'au plus quatre (4) abris additionnels d'ici mars 2015, tel que décrit à l'annexe A "Prix" et conformément à l'annexe B "Spécifications de performance" et l'annexe C "dessins conceptuels".

2.2 Le fournisseur accorde au Canada les options irrévocables énumérées à l'Annexe A "Prix"

2.2.1 Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

2.2.2 Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et à plus d'une occasion à la discrétion du Canada, jusqu'à concurrence de la quantité indiquée à l'Annexe A "Prix".

2.2.3 Les options peuvent être exercées dans les douze (12) mois suivant l'octroi du contrat.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Remplacer les paragraphes 4 et 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations - soumission, par ce qui suit :

4. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni la liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Ces soumissionnaires doivent diligemment tenir à jour la liste de noms en informant le Canada par écrit de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission de même qu'au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.
5. Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question

de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. **Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. **Livraison**

Bien que la livraison soit demandée pour le 22 mars 2014 la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les soumissionnaires doivent compléter et fournir avant la date et l'heure de fermeture de la soumission l'Annexe D "Questionnaire d'évaluation de la soumission technique"

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Note - Taux de change

"Il ne sera pas tenu compte des demandes de garantie concernant la fluctuation des taux de change ou des acomptes, à moins que ces dernières ne soient précisées dans la présente."

1.2 Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants:

1.1 Quantité ferme

Bien que la livraison des huit (8) remorques pour abris de surveillance de la qualité de l'air ambiant (appelées ci-après " abris ") soit demandées pour le ou avant le 22 mars 2014, la livraison la plus hâtive pouvant être offerte est la suivante:

Item 001 - Un (1) abri au parc national de Kejimikujik, Nouvelle-Écosse (Configuration A) sera livré dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

Item 002 - Un (1) abri au parc national de Kejimikujik, Nouvelle-Écosse (Configuration B) sera livré dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

Item 003 - Trois (3) abris au site *Doppler Weather Radar*, Alberta (Configuration C) sera livré dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

Item 004 - Un (1) abri au au site *Doppler Weather Radar*, Alberta (Configuration D) sera livré dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

Item 005 - - Un (1) abri au parc national de Buffalo Woods, Territoires du Nord-Ouest (Configuration C) sera livré dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

Item 006 - Un (1) abri au Centre des recherches atmosphériques, Ontario (Configuration C) sera livré dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

1.2 Quantité optionnelle

Si une option est exercée, la livraison le plus hâtive pouvant être offerte est la suivante:

Item 007 - Jusqu'à quatre (4) abris au Centre de recherches atmosphériques, Ontario (Configuration C) sera livré dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

1.1.1 Critères d'évaluation - technique

Les facteurs OBLIGATOIRE énumérés ci-après seront pris en considération au moment de l'évaluation de chaque soumission :

- a) Conformité technique;
- b) Exigence de livraison;
- c) Exigence d'inspection;
- d) Exigence d'emballage;
- e) Acceptation des autres modalités établies dans la demande de soumission;
- f) Exécution de la demande de soumission.
- g) Exécution de l'Annexe D "Questionnaire d'évaluation de la soumission technique"

1.2 Évaluation financière

1.2.1 L'évaluation financière a pour but de déterminer le prix global en utilisant l'information soumise dans l'Annexe A "Prix".

1.2.2 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables (TPS, TVP). DDP rendu droit acquittés destination Incoterms 2000, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus, si applicable.

1.2.3 Calcul du prix global:

Les soumissions seront évaluées sur la base du prix global pour la quantité ferme et la quantité optionnelle.

1.2.4 Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles.

1.2.5 Les facteurs OBLIGATOIRE énumérés ci-après seront pris en considération au moment de l'évaluation de chaque soumission :

- b) Conformité aux méthodes d'établissement des prix proposées;
- c) Prix (prix ferme, en dollars canadien, DDP rendu droit acquittés destination Incoterms 2000)

2. Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

2.1 Huit (8) remorques pour abris de surveillance de la qualité de l'air ambiant (appelées ci-après " abris ") et prévoit avoir besoin dans l'avenir d'au plus quatre (4) abris additionnels d'ici mars 2015, tel que décrit à l'annexe A "Prix" et conformément à l'annexe B "Spécifications de performance".

2.2 Le fournisseur accorde au Canada les options irrévocables énumérées à l'Annexe A "Prix"

2.2.1 Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

2.2.2 Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et à plus d'une occasion à la discrétion du Canada, jusqu'à concurrence de la quantité indiquée à l'Annexe A "Prix".

2.2.3 Les options peuvent être exercées dans les douze (12) mois suivant l'octroi du contrat.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

La livraison de l'abri doit être effectuée comme suit:

4.1.1 Quantité ferme

Item 001 - Un (1) abri au parc national de Kejimikujik, Nouvelle-Écosse (Configuration A) doit être livré le ou avant le _____ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Item 002 - Un (1) abri au parc national de Kejimikujik, Nouvelle-Écosse (Configuration B) doit être livré le ou avant le _____ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Item 003 - Trois (3) abris au site *Doppler Weather Radar*, Alberta (Configuration C) doit être livré le ou avant le _____ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Item 004 - Un (1) abri au site *Doppler Weather Radar*, Alberta (Configuration D) doit être livré le ou avant le _____ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Item 005 - Un (1) abri au parc national de Buffalo Woods, Territoires du Nord-Ouest (Configuration C) doit être livré le ou avant le _____ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Item 006 - Un (1) abri au Centre des recherches atmosphériques, Ontario (Configuration C) doit être livré le ou avant le _____ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

4.1.2 Quantité optionnelle

Item 007 - Jusqu'à quatre (4) abris au Centre de recherches atmosphériques, Ontario (Configuration C) doit être livré dans les _____ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. (Nombre de jours à être inséré par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

4.2 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, **de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution**, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jean-Francois Rochefort

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux de la gestion de l'approvisionnement

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)

Portage III, 7A2, 11 rue Laurier

Gatineau QC K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-6273

Télécopieur: (819) 956-5227

Courriel: jean-francois.rochefort@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
 Titre : _____
 Organisation : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : ____ - ____ - ____
 Télécopieur : ____ - ____ - ____
 Courriel : _____.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans l'annexe A "Prix", selon un montant total de _____ \$ CAD. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Modalités de paiement

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans l'article 10 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne).

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de

l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, (*the Contracting Authority must insert the name of the province or territory as specified by the Bidder in its bid, if applicable*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention;
- 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- Annexe A "Prix";
- Annexe B "Spécifications de performance".
- la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*insert date of bid*)(*if bid was clarified or amended, insert at the time of contract award one of the following « clarifiée le _____ » or « , modifiée le _____ » insert date(s) of clarification(s) or amendment(s)*).

11. Clauses du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES

Référence de CCUA	Section	Date
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2012-07-16
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

12. Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

13. Préparation pour la livraison

13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

- Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : rendu droits acquittés (DDP) _____ (*insert the named place of destination*) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables..

14. Réunion postérieure à l'attribution du contrat / réunion de pré-production

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion

aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au _____ (précisez le lieu). Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que l'État assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement.

15. Rapports périodiques

L'entrepreneur doit préparer et présenter des rapports d'étape mensuels à l'intention de l'agent de négociation des contrats de TPSGC.

Chaque rapport d'étape doit répondre aux questions suivantes:

- (a) La livraison se fait-elle à temps?
- (b) Le contrat est-il exempt de problèmes susceptibles d'exiger l'aide ou les conseils du Canada?
- (c) Une explication doit accompagner toute réponse négative.

16. Équipement en vrac

Tous les articles expédiés en vrac doivent être inscrits sur le bordereau d'emballage fourni avec l'abri, pour la vérification lors du transport.

17. Disponibilité des pièces de rechange

L'entrepreneur doit s'assurer qu' Environnement Canada ou ses mandataires auront la possibilité d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour entretenir et réparer, de façon convenable et intégrale, l'abri visé par la présente spécification et ce, pour une période de 10 ans.

18. Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant.

19. Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

KM060-131187/A

hl655

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KM060-131187

hl655KM060-131187

ANNEXE A “ Prix”

Quantité ferme

Item 001 - Un (1) abri au parc national de Kejimkujik, Nouvelle-Écosse (Configuration A)

Adresse de livraison:

Parks Canada Agency
Kejimkujik National Park
1507 Main Parkway
Maitland Bridge, Annapolis County
Nova Scotia
B0T 1B0

À l'attention de: _____

(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____

(date à insérer par TPSGC au moment de l'attribution du contrat.)

Prix unitaire ferme de: _____

(par abri, tel que détaillé à la clause 6.1 Base de paiement)

Item 002 - Un (1) abri au parc national de Kejimkujik, Nouvelle-Écosse (Configuration B)

Adresse de livraison:

Parks Canada Agency
Kejimkujik National Park
1507 Main Parkway
Maitland Bridge, Annapolis County
Nova Scotia
B0T 1B0

À l'attention de: _____

(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____

(date à insérer par TPSGC au moment de l'attribution du contrat.)

Prix unitaire ferme de: _____

(par abri, tel que détaillé à la clause 6.1 Base de paiement)

Item 003 - Trois (3) abris au site Doppler Weather Radar, Alberta (Configuration C)

Adresse de livraison:

Doppler Weather Radar Site
1529 Highway 16A
Stony Plain
Alberta
T7Z 1V7

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

KM060-131187/A

hl655

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KM060-131187

hl655KM060-131187

À l'attention de: _____
(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____
(date à insérer par TPSGC au moment de l'attribution du contrat.)

Prix unitaire ferme de: _____
(par abri, tel que détaillé à la clause 6.1 Base de paiement)

Item 004 - Un (1) abri au au site *Doppler Weather Radar, Alberta (Configuration D)*

Adresse de livraison:
Doppler Weather Radar Site
1529 Highway 16A
Stony Plain
Alberta
T7Z 1V7

À l'attention de: _____
(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____
(date à insérer par TPSGC au moment de l'attribution du contrat.)

Prix unitaire ferme de: _____
(par abri, tel que détaillé à la clause 6.1 Base de paiement)

Item 005 - Un (1) abri au parc national de Buffalo Woods, Territoires du Nord-Ouest (Configuration C)

Adresse de livraison:
Parks Canada Agency
Wood Buffalo National Park
6 Raven Crescent
Fort Smith, NT
X0E 0P0

À l'attention de: _____
(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____
(date à insérer par TPSGC au moment de l'attribution du contrat.)

Prix unitaire ferme de: _____
(par abri, tel que détaillé à la clause 6.1 Base de paiement)

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

KM060-131187/A

hl655

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KM060-131187

hl655KM060-131187

**Item 006 - Un (1) abri au Centre des recherches atmosphériques, Ontario
(Configuration C)**

Adresse de livraison:

Centre for Atmospheric Research Experiments
6248 8th Line, Essa Twp
Egbert, ON
L0L 1N0

À l'attention de: _____

(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____

(date à insérer par TPSGC au moment de l'attribution du contrat.)

Prix unitaire ferme de: _____

(par abri, tel que détaillé à la clause 6.1 Base de paiement)

4.1.2 Quantité optionnelle

**Item 007 - Jusqu'à quatre (4) abris au Centre de recherches atmosphériques, Ontario
(Configuration C)**

Adresse de livraison:

Centre for Atmospheric Research Experiments
6248 8th Line, Essa Twp
Egbert, ON
L0L 1N0

À l'attention de: _____

(Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____

(date à insérer par TPSGC au moment de l'attribution du contrat.)

Prix unitaire ferme de: _____

(par abri, tel que détaillé à la clause 6.1 Base de paiement)

ANNEXE B “Spécifications de performance”

Pour la conception et la construction de remorques pour abris de surveillance de la qualité de l'air ambiant

1. BUT

Le but de ces spécifications de performance est de définir les besoins pour la conception et la construction de remorques pour abris de surveillance de la qualité de l'air ambiant à être produits et livrés à Environnement Canada.

2. CONTEXTE

Environnement Canada a besoin immédiatement de huit (8) remorques pour abris de surveillance de la qualité de l'air ambiant (appelées ci-après " abris ") et prévoit avoir besoin dans l'avenir d'au plus quatre (4) abris additionnels d'ici mars 2015.

3. UTILISATION PRÉVUE

Deux (2) de ces abris seront livrés au parc national Kejimikujik, Nouvelle-Écosse, en appui aux travaux scientifiques sur la qualité de l'air et au Réseau canadien d'échantillonnage des précipitations et de l'air (RCEPA), ainsi qu'à la Section de la qualité de l'air de la région de l'Atlantique en collaboration avec Parcs Canada.

Un (1) abri doit être livré au Centre expérimental de recherche sur l'atmosphère, Egbert, Ontario (situé à 10 milles au nord-est d'Alliston, Ontario).

Un (1) abri sera livré au parc national Wood Buffalo, situé près de Fort Smith, Territoires du Nord-Ouest afin de contribuer aux efforts de surveillance de la qualité de l'air dans la région des sables bitumineux.

Quatre (4) abris seront livrés à Stoney Plains, Alberta afin de contribuer aux efforts de surveillance de la qualité de l'air dans la région des sables bitumineux.

Quatre (4) abris additionnels pourraient devoir être livrés au plus tard le 21 mars 2015 au Centre expérimental de recherche sur l'atmosphère à Egbert, Ontario (situé à 10 milles au nord-est d'Alliston, Ontario, afin de prêter main-forte aux efforts de réinstallation du RCEPA et aux initiatives de gestion du cycle de vie dans l'est du Canada.

4. DESSINS CONCEPTUELS

Des dessins conceptuels des abris destinés aux instruments ont été fournis. Ces dessins sont fournis à titre d'orientation et ne doivent pas être considérés comme des dessins d'atelier ou de construction. De plus, ces dessins n'empêchent pas d'utiliser les devis et n'ont pas préséance sur ces derniers.

5. ÉTAPES IMPORTANTES

Tous les jours sont exprimés en jours civils.

Les calendriers peuvent faire l'objet de modifications par écrit si les changements sont acceptables pour les deux parties.

A- Dessins d'atelier

- i) Les ébauches de dessins d'atelier qu'on doit soumettre à l'examen d'Environnement Canada (EC) doivent être remises 10 jours après l'adjudication du marché.
- ii) Environnement Canada examinera et retournera les ébauches des dessins d'atelier dans les sept jours suivant leur réception.
- iii) Les dessins d'atelier finaux doivent être achevés et remis à Environnement Canada dans les sept jours suivant la réception des ébauches finales de ces dessins.

B- Calendriers des travaux et d'inspection

- i) Un calendrier des travaux doit être fourni à Environnement Canada dans les cinq jours suivant l'acceptation des dessins d'atelier.
- ii) Les abris feront l'objet d'une inspection dans les locaux du fabricant avant de refermer les plafonds et les murs et avant d'appliquer le revêtement extérieur.
- iii) Les abris achevés doivent faire l'objet d'une inspection préalable à la livraison.

C- Sommaire du processus de livraison :

- i) Les abris doivent être préparés et scellés de manière adéquate pour s'assurer ainsi de les protéger des conditions environnementales pendant le transport.
- ii) Tous les règlements territoriaux et provinciaux doivent être respectés pendant le transport.
- iii) Environnement Canada n'assumera aucune responsabilité en ce qui concerne le déchargement des abris ou des marchandises connexes aux adresses de livraison énoncées ci-dessous.
- iv) La date et l'heure de livraison doivent être déterminées en consultation avec Environnement Canada, et ce, au moins sept jours avant la livraison.

6. ADRESSES DE LIVRAISON

Livraison Ferme:

- i) Parcs Canada
Parc national Kejimikujik
1507 Main Parkway
Pont Maitland, comté d'Annapolis
Nouvelle-Écosse
B0T 1B0
Configuration A (1 abri)
Configuration B (1 abri)
- ii) Environnement Canada
Site du radar météorologique Doppler
1529 Highway 16A,
Stony Plain (Alberta)
T7Z 1V7
Configuration C (3 abris)
Configuration D (1 abri)
- iii) Parcs Canada
Parc national Wood Buffalo
6 Raven Crescent
Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 0P0
Configuration C (1 abri)
- iv) Environnement Canada
Centre des recherches atmosphériques
6248 8th Line, Essa Twp
Egbert (Ontario)
L0L 1N0
Configuration C (1 abri)

Livraison optionnelle:

- v) Environnement Canada
 Centre des recherches atmosphériques
 6248 8th Line, Essa Twp
 Egbert (Ontario)
 LOL 1N0
 Configuration C (jusqu'à 4 abris)

7. CONFORMITÉ

Pour répondre aux exigences d'Environnement Canada, du RCEPA et de Parcs Canada, l'abri de surveillance de l'air ambiant doit être terminé et doit respecter toutes les spécifications de performance des configurations A,B,C et D, telles qu'elles sont décrites ci-dessous. S'il est impossible de respecter toutes les exigences obligatoires, la proposition correspondante sera jugée non conforme.

8. BESOINS**CONFIGURATION A**

- 8.1 Standards:
 Tous les produits doivent porter une étiquette de certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou du Underwriter's Laboratory (" UL ") des États-Unis, le cas échéant.
- 8.2 Dimensions extérieures:
 Les dimensions extérieures de la structure principale de l'abri doivent être de 20 pi de longueur sur 10 pi de largeur sur 8 pi de hauteur.
- 8.3 Extérieur de l'abri:
 La surface extérieure de l'abri doit être entièrement en aluminium (épaisseur minimale, calibre 10), avoir des garnitures des coins en aluminium et des pièces de fixation antirouille.
- 8.4 Structure:
 La structure principale de l'abri doit être retenue à un patin en tube d'acier de 8 po sur 2 po sur 0,188 po sur 24 pi de longueur et 7 po de largeur avec rouleau d'appui de tuyau en acier de 4 po muni d'un couvre-arrêt de câble de treuil à chaque extrémité. La structure doit être fixée au patin de manière à permettre de déplacer le patin et la structure alors que le patin repose au sol ou au moyen d'une grue, et ce, sans nuire ou causer de dommages aux composantes.
- 8.5 Patin:
 Le patin en tube d'acier doit être muni de traverses en tube d'acier de 3 po sur 2 po sur 0,125 po avec cadre angulaire de périmètre en acier de 3 po sur 2 po sur 3/16 po.
- 8.6 Palier/plate-forme:
 - Un palier/plate-forme mesurant 4 pi sur 4 pi doit être fabriqué, installé/fixé devant la porte et celui-ci doit venir à égalité du seuil de la porte.
 - Un escalier présentant une marche (deux contremarches) doit être fixé au palier/plate-forme situé directement vis-à-vis la porte.
 - Une rampe (convenant à des bouteilles à gaz comprimé) avec rampes de sécurité du côté ouvert de la rampe présentant une élévation d'environ 2 po par pied doit être fabriquée et installée/fixée le long de la paroi identifiée par un " D " sur le dessin conceptuel de la remorque.

-
- La longueur combinée de la rampe et du palier/plate-forme ne doit pas dépasser la largeur de 10 pi de la remorque.
 - Le palier/plate-forme doit être muni d'une rampe de sécurité et d'une porte retenant l'escalier ou la rampe (selon son orientation à un moment précis). La porte doit s'ouvrir sur 90 degrés et il doit être possible de la retenir dans les deux positions.
 - Tous les matériaux doivent résister à la rouille, alors que toutes les surfaces sur lesquelles on peut déambuler ou se tenir doivent être fabriquées de caillebotis à claire-voie antidérapant.
- 8.7 Construction du toit:
- Bord de toit du périmètre en aluminium extrudé avec arceau de toit en aluminium extrudé placé à 12 po au centre et revêtement de toit en aluminium de 1/8 po entièrement soudé.
 - Le toit doit être entièrement imperméable et à l'épreuve des intempéries afin de protéger les instruments qui se trouvent à l'intérieur.
 - Le poids de la neige sur le toit doit dépasser 63 livres par pied carré
- 8.8 Peinture:
- L'extérieur doit être peint en blanc NAV 9219.
 - Le cadre du patin doit être recouvert de peinture antirouille noire brillante.
- 8.9 Isolant:
- L'isolant doit atteindre ou dépasser les normes suivantes en matière d'isolation :
- Isolation de l'abri d'au moins R24 (murs, plafonds) et d'au moins R31 (plancher).
 - Une mousse de polyuréthane à cellules closes à faible teneur en COV appliquée par vaporisation (telle WALLTITEECO®V.2) doit être utilisée.
- 8.10 Murs et plafond:
- Contreplaqué d'au moins 3/8 po recouvert de panneaux de fibre de verre pour les murs intérieurs et le plafond.
- 8.11 Plancher:
- Faux-plancher en contreplaqué d'au moins 3/4 po avec revêtement de sol Loncoin II Flecks (no 152) ou l'équivalent.-La charge utile du plancher ne doit pas dépasser 160 lb/po carré.
- 8.12 Fenêtre:
- Fenêtre de sortie avec barreaux/dispositifs de sécurité qui doit se trouver du côté opposé à la structure par rapport à la porte d'entrée (côté A ou B sur le dessin conceptuel). Un conduit de dérivation de la pluie ou d'égouttage doit être intégré au concept de la remorque afin de réduire l'écoulement d'eau sur la fenêtre.
- 8.13 Porte d'entrée:
- Porte d'entrée isolée en acier de 40 po de largeur sur 80 po de hauteur au minimum avec barre antipanique et quincaillerie de serrure à pêne dormant. Vitre thermos de 12 po sur 18 po maximum fixée à la fenêtre avec écran de sécurité en aluminium à l'extérieur. (Dessin conceptuel, côté D). Un conduit de dérivation de la pluie ou d'égouttage doit être intégré au concept de la remorque afin de réduire l'écoulement d'eau sur la porte.

8.14 Chauffage, ventilation et conditionnement d'air:

- Les remorques doivent être conçues de manière à permettre l'installation future de deux systèmes de refroidissement muraux de 3 tonnes sans conduits placés à l'intérieur d'une même zone et présentant une capacité de refroidissement ambiant ultra-faible, soit jusqu'à -40 °C incluant un coupe-vent.

- Caractéristiques : Deux appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air Daikin, AC modèle FTXS36LVJU, à installation murale avec appareils de condensation RKS36LVJU.

- Dessins conceptuels des murs D et B : Ces dessins doivent montrer les cadrages additionnels, ainsi que toutes les ouvertures pratiquées dans les murs, de même que le câblage électrique interne et les travaux d'électricité bruts destinés aux raccordements électriques effectués par d'autres. Doit comprendre le couvercle du tuyau de réfrigérant amovible (sur l'extérieur de l'édifice) et le conduit électrique au niveau du sol. Toutes les ouvertures doivent être scellées et recouvertes en vue du transport.

-Équipement de chauffage, ventilation et conditionnement d'air et installation par d'autres.

8.15 Électricité:

- Panneau de service intense de 40 circuits (120 V, 240 V, 1 phase) avec disjoncteur principal de 200 A.

- Trois lampes fluorescentes de 48 po étanches à la vapeur avec commutation au niveau de la porte d'entrée.

- Une lampe fluorescente de 48 po étanche à la vapeur à l'intérieur du vestibule et commandée au moyen d'un commutateur au niveau de la porte d'entrée.

- Un éclairage certifié de type " foncé " de 110 V actionné par capteur avec commutateur au niveau de la porte avant.

- Deux projecteurs halogènes commandés au moyen d'un interrupteur des côtés A et C du dessin conceptuel (pour éclairer le champ de l'instrument et la zone de la plate-forme entre les remorques et le niveau du sol).

- Quatre connexions tubulaires de 15 ampères (A) et 15 prises doubles (15 A) dont l'emplacement reste à déterminer au cours de la phase de conception des dessins d'atelier.

- Boîte de dérivation accessible de l'extérieur pour raccorder deux prises de service de 15 ampères plus tard au niveau du toit (raccordement à venir à la plate-forme sans ascenseur).

- Deux circuits de disjoncteur de fuite de terre de 15 ampères (2 prises doubles) placés à 12 po sous la ligne du toit, côté C sur le dessin conceptuel.

- Deux circuits de 15 ampères (2 prises doubles) placés à mi-hauteur à l'intérieur du compartiment de la pompe.

- Système de registre à moteur, automatisé avec commande de thermostat permettant de maintenir les températures ambiantes en cas de panne du système de chauffage, ventilation et conditionnement d'air. Protégé contre les intempéries et doté de moustiquaires.- Un projecteur halogène ajustable commandé au moyen d'un interrupteur, placé du côté C, sur un montant d'aluminium s'élevant à 8 pieds au-dessus du niveau du toit (côté C sur le dessin conceptuel).

- Un interrupteur de service intense de 200 A (pouvant être verrouillé) monté à l'extérieur et accessible pour interruption par le service d'incendie.

- Tout le câblage intérieur doit être placé sur la surface des parois intérieures du conduit.

- Système de chauffage électrique constitué de quatre (4) plinthes commandées au moyen d'un thermostat et d'une puissance minimale de 1 500 watts.

- Trois (3) circuits de 15 ampères reliés à une boîte de dérivation extérieure à l'épreuve des intempéries en vue de raccorder plus tard au tableau à fusibles trois (3) câbles de calibre 12 présentant une tension nominale de 600 volts. Le raccordement à l'extérieur sera effectué par d'autres.

8.16 Intérieur :

- Une section de tôle gauffrée en aluminium d'une largeur d'environ 48 po et d'une profondeur de 15 pi (épaisseur de 1/4 po) pour contenir les bonbonnes de gaz comprimé et les bâtis à instruments sur toute la longueur du mur (voir le dessin conceptuel).

- Deux renforts profilés simples placés à l'horizontale (53 - Sasco Strut) sur toute la longueur du mur de la tôle gauffrée, placés à 31 po et à 13 po au-dessus du plancher fini.

- Un revêtement de comptoir d'une longueur de 11 pieds et d'une profondeur de 24 po placé à une hauteur de 37 po le long d'un mur, soit le mur se trouvant vis-à-vis la tôle gauffrée (entre 30 et 40 po environ du mur intérieur).

- Des armoires avec base en métal et munies de tiroirs et de portes se trouvant sous le revêtement de comptoir. Un espace ouvert de 36 po présentant un jeu d'au moins 34 po (sans armoires et placé au centre). Une armoire à parois de métal d'une largeur de 36 po et d'une profondeur de 12 po avec portes et tablettes intérieures (ajustables) qui doit se trouver au-dessus de l'espace ouvert de 36 po. Les armoires intérieures doivent être peintes en blanc Nav9219 ou l'équivalent.

- Revêtements de comptoir faits de laminé NEVAMAR Xtra-Wear (couleur bronze industriel) ou l'équivalent.

- Disposition des câbles dans le plafond: Tous les composants doivent être galvanisés, dépourvus d'arêtes vives et placés au plus à 10 pouces du plafond, à 10 pouces de tous les murs, construction de treillis métallique, 4 pouces de largeur et 4 pouces de profondeur.

- Profilé de blocage de plafond, profilés de renfort simples placés à l'horizontale (53 - Sasco Strut) sur toute la longueur du plafond de chaque tôle gauffrée, soit à 2 pieds du mur extérieur.

8.17 Boîtier de pompe:

- Environ 4,6 pi de largeur sur 24 pouces de profondeur, du plafond au plancher, d'un mur à l'autre, construction toute en métal, une porte double.

- Ventilation : Système d'échappement d'au moins 2 x 24 pi³/min, à 12 pouces du plafond, acheminant l'air vers l'extrémité de la remorque, muni d'un écran anti-pluie et d'un moustiquaire, interrupteur mural à l'extérieur qui commande chaque ventilateur (situé près du plafond).

- Grilles d'admission à volets, orifices de 6 pouces, 6 pouces du plancher et centrées dans les deux sections de la porte double.

- Deux étagères de métal situées à distance égale du plancher et du plafond, garnies de caoutchouc, d'une largeur de 21 po avec rebord avant de 1 po.

- Orifices d'accès pour conduite de pompe/aspiration situés près du plafond. Ces orifices mesurent 2 po sur 2 po, incluant les œillets.

8.18 Points de perçage:

- Tous les points de perçage seront placés sur le mur (aucun point de perçage sur le toit).

- Boîtier de communication extérieur (dessin conceptuel, côté A) au niveau du plancher. Ce boîtier doit pouvoir recevoir 8 câbles blindés (4 paires, calibre 18, câble Teck blindé).

- Le conduit doit recevoir les câbles dénudés qui relient le boîtier de communication extérieur à un boîtier de communication intérieur (fourni par le vendeur) qui doit être fixé au mur au niveau du banc.

- Un câble doit partir du boîtier de câbles intérieur pour traverser le mur et le plafond afin de rejoindre un " panier métallique " galvanisé situé sur le mur opposé.

- Trois points de perçage situés près du plafond (2 du côté C, 1 du côté B, voir le dessin conceptuel) présentant une ouverture de 4 pouces de diamètre, incluant un mécanisme de scellement durable et un écran anti-pluie à l'épreuve de la rouille. Il doit s'agir d'un concept à l'épreuve des intempéries.

CONFIGURATION B

8.19 Image miroir (dans le sens de la longueur/côté de 20 pieds) de configuration A.

CONFIGURATION C

8.20 Exigences de la configuration C:

Le vendeur doit fournir le système de chauffage, ventilation et conditionnement d'air et installer les composants de la façon décrite ci-dessous:

- Deux (2) systèmes de refroidissement muraux de 3 tonnes sans conduits placés à l'intérieur d'une même zone et présentant une capacité de refroidissement ambiant ultra-faible, soit jusqu'à -40 °C incluant un coupe-vent, ainsi que la quincaillerie, les câbles et la tuyauterie connexes, à l'exception du réfrigérant.

- Deux (2) appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air Daikin AC, modèle FTXS36LVJU à installation murale.

- Deux (2) appareils de condensation, modèle RKS36LVJU.

- Deux (2) trusses SkyAir à température ambiante ultra faible, modèle 2F018535-2.

- Deux (2) trusses de pare-vent SkyAir extérieurs, modèle KPW5E112.

- Tuyau de réfrigérant suffisamment long pour deux (2) appareils afin de pouvoir placer le condensateur jusqu'à 98 pieds de l'appareil mural.

-
- Câble électrique suffisamment long pour relier deux (2) appareils sur une distance maximale de 98 pieds.
 - Deux (2) ensembles de bande isolante amovible pour tuyaux de réfrigérant (sur l'extérieur de l'édifice) et conduit électrique au niveau du sol, tel qu'il est indiqué sur le côté A du dessin conceptuel.
 - Toutes les ouvertures doivent être scellées et recouvertes en vue du transport.
 - L'appareil intérieur FTXS36LVJU doit être installé au complet, incluant les fils électriques et les branchements au niveau des murs B et D présentés sur le dessin conceptuel.
 - Travaux préliminaires en vue de procéder au branchement électrique et de pratiquer des orifices dans les murs afin d'installer l'appareil RKS36LVJU qui sera installé par d'autres.

CONFIGURATION D

8.21 Image miroir (dans le sens de la longueur/côté de 20 pieds) de configuration C

**ANNEXE D “ Questionnaire d'évaluation de la soumission technique”
Pour la conception et la construction de remorques pour abris de surveillance
de la qualité de l'air ambiant**

I- Spécifications de performance:

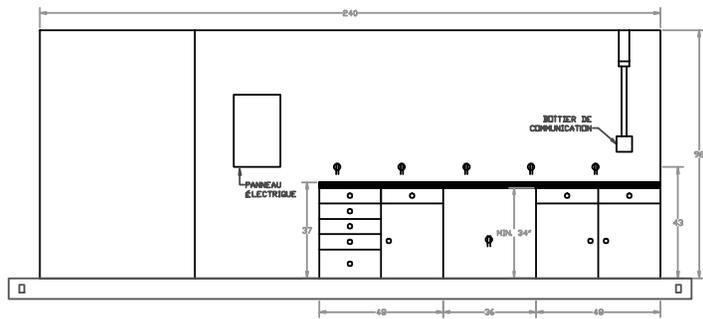
Clause de la spécification de performance	Titre du besoin	* Initiales du soumissionnaire	(Réservé à l'équipe d'évaluation) Satisfaisant? O / N
Configuration A			
8.1	Standards		
8.2	Dimensions extérieures		
8.3	Extérieur de l'abri		
8.4	Structure		
8.5	Patin		
8.6	Pallier /plate-forme		
8.7	Construction du toit		
8.8	Peinture		
8.9	Isolant		
8.10	Murs et plafond		
8.11	Plancher		
8.12	Fenêtre		
8.13	Porte d'entrée		
8.14	Chauffage, ventilation et cond. d'air		
8.15	Électricité		
8.16	Intérieur		
8.17	Boîtier de pompe		
8.18	Points de perçage		
Configuration B			
8.19	Image miroir de la configuration A		
Configuration C			
8.20	Exigences de la configuration C		
Configuration D			
8.21	Image miroir de la configuration C		

* En apposant vos initiales, vous certifiez rencontrer cette spécification de performance obligatoire.

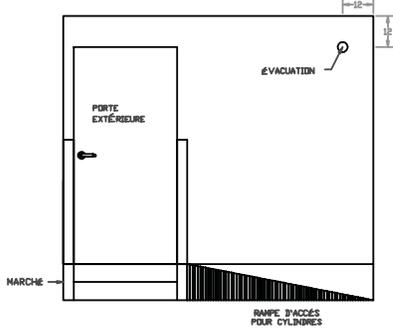
II - Capacité de l'entreprise

Item	Critère	Critère d'évaluation obligatoire	(Réservé à l'équipe d'évaluation) Satisfaisant? O / N
1	<p>Expérience corporative</p> <p>L'entrepreneur proposé doit avoir la capacité d'entreprendre le type de travail dont on parle dans l'Annexe B "Spécifications de performance".</p>	<p>Le soumissionnaire doit :</p> <p>A) Donner un bref aperçu de la compagnie</p> <p>B) Démontrer l'expérience de la compagnie pour fabriquer au moins trois (3) remorques pour abris dans les trois (3) dernières années qui comprennent les fonctions liées au travail requises pour effectuer le travail comme détaillé dans les spécifications de performance. Ces fonctions doivent inclure la description des capacités de soutien en service, de fabrication, de type technique et de conception.</p>	
2	<p>Plan de production -</p> <p>L'entrepreneur proposé doit avoir la capacité de production nécessaire pour répondre à l'exigence.</p>	<p>Le soumissionnaire doit fournir une ébauche de plan de production qui identifie les étapes et les phases de production.</p>	

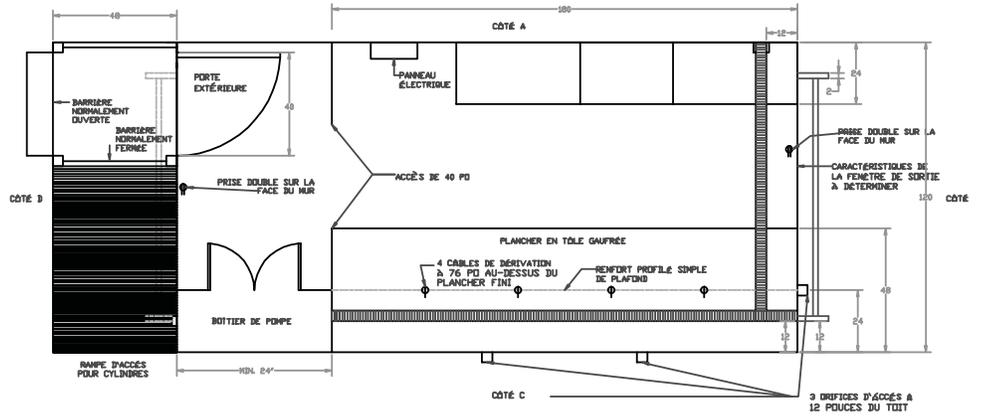
VUE INTÉRIEURE DU CÔTÉ A



VUE EXTÉRIEURE DU CÔTÉ D



VUE EN PLONGÉE



VUE INTÉRIEURE DU CÔTÉ C

